

Conseils des quartiers La Bergère, La Chesnaie et Centre-Ville 13 novembre 2023 Compte rendu

Les conseils des trois quartiers ont été regroupés pour cette séance

Ordre du jour

- Le tri et la collecte des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- Retours sur le réaménagement du chemin de la Butte de la Bergère
- L'agenda 2030 et la phase de concertation
- Suivi des points évoqués lors des précédents conseils
- Rendez-vous à venir
- Libre parole

Le support joint en annexe expose le détail des dossiers présentés oralement.

Le tri et la collecte des biodéchets

M. Brasseur indique que la loi AGECE impose aux communes de proposer des solutions de gestion des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Il précise ce que sont ces biodéchets.

Il informe que le syndicat Tri-Action, qui gère la collecte et le traitement des déchets sur la commune, a réalisé des études et travaillé sur diverses options qui seront présentées le 29 novembre prochain aux instances décisionnaires, à savoir les représentants des communes adhérentes. A ce jour, aucune décision n'a été prise.

Les PAV (Points d'Apport Volontaire) suscitent souvent des inquiétudes : des contenants non adaptés, des erreurs de tri seraient susceptibles de générer des problèmes de salubrité (rats, odeurs...). Il est confirmé que ce type de solution nécessite un entretien régulier des équipements, un travail d'information et de sensibilisation des habitants et donc un accompagnement fort de la part de Tri-Action : ce dernier s'engage à le fournir.

Le coût du traitement des déchets est évoqué. M. Brasseur souligne que l'option d'une collecte des biodéchets en porte à porte est coûteuse et nécessiterait certainement une hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Il est fait remarquer que la baisse des volumes des déchets incinérés devrait entraîner une baisse des coûts. Il est précisé que cette baisse est rattrapée par la hausse des volumes recyclés dont le traitement est plus coûteux.

M. Manac'h rappelle que l'esprit général de ces mesures reste de limiter voire diminuer le volume global des déchets produits par chacun. Cela passe par des mutations sociétales (limitation du suremballage par les opérateurs économiques, par exemple) mais aussi par la modification des habitudes de chacun. Ainsi, la majorité des déchets verts pourrait être traité sur site par les

habitants : feuilles mortes, tontes, produits de tailles régulières... sous forme de compost ou de broyat, sans nécessité d'une évacuation vers un centre de tri.

Réaménagement du chemin de la Butte de la Bergère

Il est fait un retour sur les travaux importants réalisés pendant l'été visant à la réhabilitation complète de la voirie et des trottoirs dégradés, tout en réaménageant les flux de circulation pour apaiser le quartier utilisé jusque-là comme voie de transit pour entrer dans la commune par l'ouest.

Le matériau choisi pour la partie désimperméabilisée des trottoirs pose question : il se délite facilement sous l'effet notamment de la pluie, entraînant des salissures et des difficultés à nettoyer (feuilles mortes, petits détritiques...). Il est expliqué que le procédé a été choisi pour favoriser une désimperméabilisation partielle des trottoirs : c'est une nouveauté qui permettra de tirer des enseignements pour les futures réhabilitations. Les riverains notent que le phénomène n'est pas semblable partout : un tronçon offre une bonne compacité alors que l'autre paraît mal compacté. Les services techniques vont se rapprocher de l'opérateur pour analyser le phénomène et envisager une correction.

Il est demandé si ce type de revêtement ne va pas exiger des reprises plus nombreuses qu'un enrobé classique et donc entraîner un surcoût d'entretien ? Il est précisé que ce type de matériau est prévu pour être recompacté régulièrement et que c'est intégré dans les travaux d'entretien courants.

On s'étonne que l'intégralité du chemin n'ait pas été réhabilité, laissant des tronçons de trottoir insuffisamment larges. Il est indiqué que le programme de réhabilitation s'appuyait sur la nécessité d'une réfection complète d'une partie de la voirie, ce qui a offert l'opportunité de traiter également les trottoirs. Le tronçon en question ne nécessitait pas quant à lui de travaux immédiats, aussi est-il réservé pour un programme ultérieur.

Au sujet du stationnement et de la circulation : les riverains souhaitent que la Police Municipale, après une période d'information et de pédagogie, passe maintenant à la verbalisation, de nombreuses libertés étant prises pour le stationnement. Ils informent que des automobilistes riverains ou des livreurs familiers des lieux n'hésitent pas à emprunter délibérément le sens interdit pour gagner du temps. Des instructions doivent être données à la police pour verbaliser.

Une sortie de propriété dans le virage Bergère / Gambetta est signalée comme potentiellement dangereuse faute de visibilité. La pose d'un miroir va être étudiée.

Agenda 2030

M. Seigné rappelle la démarche engagée et l'objectif de finaliser le programme d'actions en décembre ou janvier au plus tard. Il signale la mise en ligne d'un webinaire de présentation et un appel à idées sur la plateforme participative qui se poursuit jusqu'à la conception finale des documents qui seront approuvés par le conseil municipal.

Il présente la consultation publique concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables lancée à la demande des services préfectoraux et mise en place avec l'appui de la CA Val Parisis. Certains habitants expriment leur souhait que la Ville puisse être force incitative

auprès des opérateurs économiques de la zone industrielle pour l'équipement des grandes surfaces de toiture en photovoltaïque.

Suivi des points soulevés

M. Seigné rend compte des actions entreprises par la mairie pour répondre aux demandes et remarques des habitants lors des précédents conseils de quartier. (Voir le détail dans le support de présentation joint)

Les difficultés liées au raccordement à la fibre optique font l'objet de remarques et d'échanges. Il est souligné que le problème du mauvais état des armoires fibres et de débranchements sauvages de la part de sous-traitants indécents est un problème qui touche toutes les communes. Même si la mairie n'a pas de levier d'action direct en ce domaine, elle s'efforce d'appuyer les demandes et réclamations des usagers auprès des opérateurs. Un formulaire de signalement est ainsi disponible sur le site de la Ville.

Il a permis de constater une multiplication des dysfonctionnements au niveau de l'avenue de l'Égalité, sans doute à la suite de la livraison des 150 nouveaux logements de la résidence Olympe de Gouges. Un habitant indique que dès le début du câblage, il avait alerté l'opérateur de ce qui lui semblait une sous-estimation du nombre de logements à équiper : il semblerait qu'aujourd'hui les capacités de branchement soient insuffisantes pour répondre à la demande des habitants.

M. Seigné indique qu'un courrier a été adressé à XP-Fibre, opérateur d'infrastructure sur la commune, pour qu'il explique et intervienne sur les désordres signalés.

Libre expression

- Il est demandé de refaire le marquage au sol à certains endroits :
 - o Bandes jaunes avenue Gambetta à l'intersection avec la chaussée Jules César
 - o Places handicapés parking Clemenceau et parking de la Poste
 - o Passage piéton à l'intersection avenue Curnonsky – chaussée Jules CésarIl est demandé la raison d'une bande blanche de signalisation au sol récemment refaite avenue Voltaire, entre l'av. E. Zola et l'av. Leclerc ?
- Où en est le projet de réaménagement de l'îlot Triangle ? Quelles en sont les échéances ?
 - o Le projet en est encore à la phase de la maîtrise foncière. La phase d'aménagement proprement dite débutera ensuite : les habitants seront associés à cette étape de prospective et de réflexion. C'est un projet qui doit être envisagé à échéance de 4-5 ans.
- Qu'en est-il des projets immobiliers av. Pierre Sépard, ou au 124 ch. Jules César ?
 - o Ce sont des projets qui font encore l'objet de recours et qui restent en instance. Il est proposé qu'à l'occasion de la prochaine plénière, un point soit fait sur l'ensemble des opérations immobilières qui demeurent en projet.
- Il est proposé que les transformateurs sur la voie publique puissent être décorés, par exemple à l'occasion de projets de street art.

- Il est suggéré une action de communication sur les modalités et les dates de collecte des déchets : certains habitants en effet ne respectent pas les horaires de dépôt et de retrait des poubelles sur la voie publique. Il est proposé de renforcer la communication lors de la diffusion du calendrier de collecte 2024.